



Finances Communales

Mr Le Maire et le conseil municipal ont le plaisir de vous adresser le document retraçant les finances communales. Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2023. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Il a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 10 avril 2024 en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier public.

Le Budget Primitif 2024 adopté à la majorité retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Les élus ont voté unanimement de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux pour la 13e année consécutive.

Section Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Section Investissement

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement sont principalement constituées par les subventions d'investissement d'Etat, du Département, de la Communauté de Communes, perçues en lien avec les projets d'investissement, le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

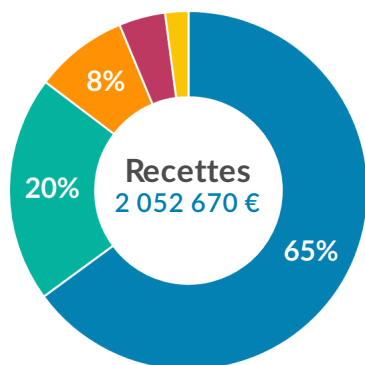


RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

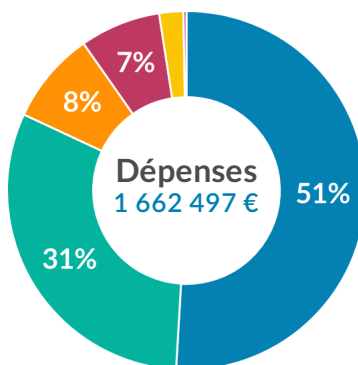
Dans un contexte inflationniste général, maîtriser les dépenses publiques a été un enjeu essentiel tout en garantissant un service de qualité à nos concitoyens.



Fonctionnement



Impôts et taxes :	1 332 936 €
Dotations et participations :	418 605 €
Produits des services :	172 306 €
Autres recettes réelles :	85 823 €
Produits des cessions :	43 000 €



Charges de personnel :	846 683 €
Charges générales :	515 843 €
Charges gestion courante :	138 275 €
Dépenses d'ordre :	121 026 €
Interêts d'emprunts :	36 102 €
Autres dépenses réelles :	4 568 €

Réalisations engagées

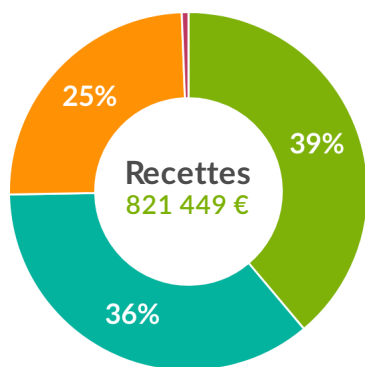
L'année 2023 a vu la finalisation des projets engagés précédemment tels que l'espace du Monastir, le parking Ste Madeleine.



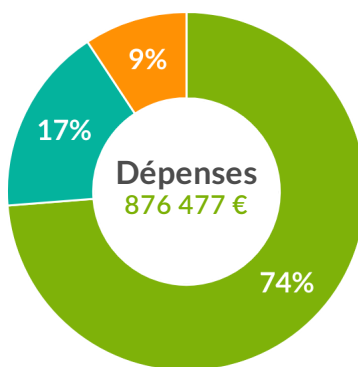
Inauguration Aire ludique et sportive du Monastir



Investissement



Dotations et subventions :	319 359 €
Excédents de fonct capitalisés :	294 582 €
Recettes d'ordre :	202 561 €
Autres recettes réelles :	4 947 €



Dépenses d'équipement :	646 475 €
Remboursement du capital :	148 467 €
Dépenses d'ordre :	81 534 €



Nouveau parking Ste Madeleine

”

Nous continuons à rester vigilants sur nos dépenses de fonctionnement. La démarche eco-responsable de la commune (panneaux photovoltaïques, extinction éclairage public) visant à contribuer à la transition écologique a permis de contenir l'explosion des coûts énergétiques. Un autofinancement suffisant a pu être ainsi dégagé, qui avec les subventions obtenues, a favorisé la réalisation de nos projets. Ensemble élus et services municipaux s'engagent pour maintenir une qualité de service.



Autofinancement de la collectivité

319 732€



Taux d'épargne
468 199 €

23%



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Trouillas

Le budget primitif 2024 a été voté la 10 avril 2024 par le conseil municipal à la majorité des élus. Ce budget a été conçu dans l'objectif de contenir les coûts de fonctionnement, d'investir dans des équipements favorisant le bien vivre ensemble. Epargne, financement des partenaires institutionnels et emprunt permettront la réalisation des projets sans augmentation de la fiscalité locale.

Budget Primitif 2024

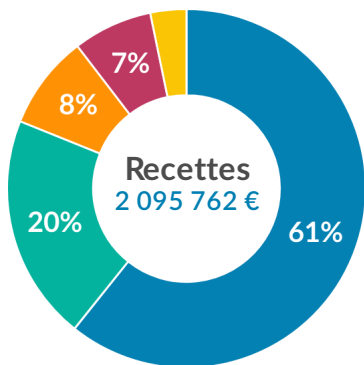
Fonctionnement

2 095 762 €

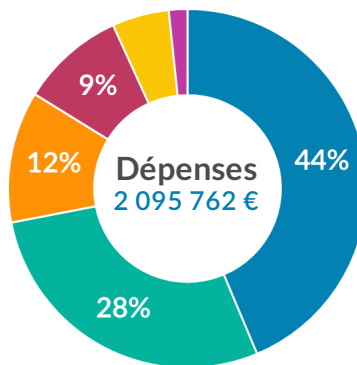
Investissement

2 341 024 €

Fonctionnement

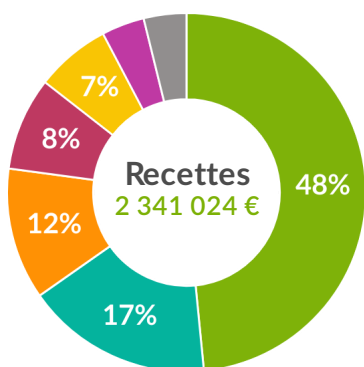


Impôts et taxes :
1 272 764 €
Dotations et participations :
427 071 €
Produits des services :
177 928 €
Excédent antérieur :
150 000 €
Autres recettes :
67 999 €

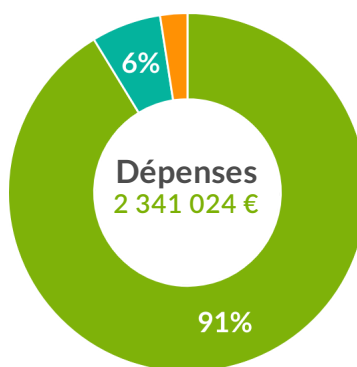


Charges de personnel :
915 000 €
Charges générales :
593 100 €
Charges gestion courante :
248 281 €
Virement à section d'invest :
196 781 €
Autres dépenses :
107 500 €
Intérêts d'emprunts :
35 100 €

Investissement



Emprunt :
1 134 145 €
Excédents de fonct capitalisés :
393 507 €
Dotations et subventions :
278 094 €
Virement de section de fonct :
196 781 €
Autres recettes :
158 151 €
Excédent d'invest reporté :
90 346 €
Produits des cessions :
90 000 €



Dépenses d'équipement :
2 136 556 €
Remboursement du capital :
147 000 €
Autres dépenses :
57 468 €

Les orientations du Budget

- Transition écologique: rénovation thermique et éclairage LED
- Valorisation du patrimoine communal
- Prévention Protection et Sécurité



Visitez notre site internet



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Trouillas

Réhabilitation salle Marcel Malafosse



Projets d'investissement et vie de la commune

Aménagement salle M.Malafosse :

1 137 352 €

Rénovation éclairage public :

285 104 €

Acquisition bâtiment :

210 000 €

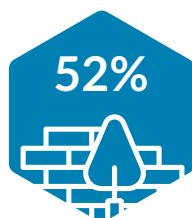
Video surveillance :

78 500 €



Modernisation et extension vidéo surveillance

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024

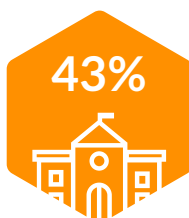


52%

2 136 556 €

Infrastructures

933€ / habitant



43%

1 756 381 €

Admin générale

767€ / habitant



4%

182 100 €

Rembours dette

80€ / habitant



0%

7 500 €

Autres dépenses

3€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette



Fiscalité communale

	Taux	Produit
 Taxe Foncière Bati	39.39%	919 363 €
 Taxe Foncière Non-Bati	67.36%	87 029 €
 Taxe Hab Rés Secondaire	14.29%	31 810 €



Prévention et sécurité

Pour répondre aux besoins croissants de protection et de prévention au sein de notre commune, une part significative de notre budget sera allouée au développement et l'extension du système de vidéo surveillance. L'objectif principal : dissuader les comportements délictueux. Cette initiative comprendra l'installation de caméras de surveillance haute définition dans les zones stratégiques identifiées en collaboration avec les forces de l'ordre locales.

”

A travers le budget 2024 la municipalité s'inscrit dans un programme d'investissement ambitieux : amélioration et d'agrandissement de la salle polyvalente pour soutenir la dynamique associative et favoriser les liens tout en répondant aux exigences environnementales par des travaux de rénovation énergétique; lancement de la première tranche de rénovation de l'éclairage public; acquisition de l'ancienne caserne des pompiers; poursuite de la mise en discret des réseaux aériens et du développement de l'offre de stationnement.